

Office fédéral de la communication
Rue de l'Avenir 44
Case postale
2501 Bienne

Neuchâtel, le 14 février 2008

Monsieur le directeur

Concerne : Procédure de consultation pour l'attribution des concessions de radio et télévision locales, prise de position de la SRT-Neuchâtel.

La SRT-Neuchâtel est la seule association du canton de Neuchâtel qui peut statutairement prétendre représenter celles et ceux qui payent la redevance pour la radio et la télévision. Elle estime dès lors important de prendre position dans le cadre de la consultation citée en titre, mais bien sûr uniquement pour les médias qui émettent dans le canton.

La loi ne permettra guère aux auditeurs et téléspectateurs neuchâtelois de donner leur avis sur la manière dont la télévision et les radios locales rempliront leur mandat, il nous paraît d'autant plus important de donner un avis au moment de l'attribution de ces concessions qui peuvent potentiellement modifier profondément le paysage médiatique de la région.

1. Concession radio avec part à la redevance

Nous constatons qu'il n'y a qu'un candidat pour cette concession, successeur naturel de la radio RTN qui a, ces dernières années, relativement bien joué le rôle que l'on attend d'une radio locale. Par ailleurs nous estimons que le dossier présenté est solide. **Nous ne voyons pas d'obstacle à ce que « BNJ FM » obtienne la concession.**

2. Concession radio sans part à la redevance

Nous avons soigneusement examiné les dossiers des deux candidats dont les propositions, sérieuses, ne se différencient pas beaucoup sur le fonds. La vraie question posée en l'occurrence est la suivante : Faut-il privilégier la complémentarité ou la concurrence, charger un même gestionnaire de la responsabilité des deux radios locales en escomptant un gain au niveau de la qualité grâce à des synergies ou plutôt miser sur une équipe indépendante pour vitaliser l'offre radiophonique ?

Nous estimons que la concurrence est mieux à même de permettre une offre diversifiée et de qualité et **recommandons dès lors l'octroi de la concession à la radio « Première Lune SA »**. Cette radio apporterait une note d'originalité alors qu'Arc FM contribuerait plutôt à une uniformisation de l'offre radiophonique.

3. Concession TV avec part à la redevance

Pour donner notre avis sur les deux candidats, nous avons estimé insuffisant de travailler sur dossier et avons donc reçu un représentant de « Canal Alpha Plus SA » et un représentant de « ARC TV SA ». Nous avons apprécié le sérieux de leurs dossiers respectifs et l'engagement qu'ils ont démontré pour leur projet lors de l'audition.

Nous recommandons l'octroi de la concession à « Canal Alpha Plus SA ».

Voici les raisons principales qui nous ont permis d'aboutir à cette conclusion :

- Canal alpha a une longue expérience et démontre depuis quelques années une capacité certaine à réaliser un produit de qualité. Nous pensons que son passage de média cantonal à média couvrant l'ensemble de l'Arc jurassien constituera certes un défi, mais que cette télévision offre en matière de savoir-faire une meilleure garantie qu'une équipe montée de toute pièce en 2008 par Arc TV. Toutes les expériences de télévisions locales ont montré qu'il fallait beaucoup de temps pour atteindre un certain niveau de qualité et nous préférons pour notre région qu'elle profite de l'expérience acquise plutôt que de souffrir pendant une longue période des maladies de jeunesse d'une chaîne partant de zéro.
- Le budget de Canal alpha est plus modeste que celui d'Arc TV. Il nous paraît plus réaliste. En comparant les programmes proposés

par cette chaîne et ceux qu'elle offre à l'heure actuelle dans le canton de Neuchâtel, nous estimons le projet plausible. L'offre de programme d'Arc TV paraît comparable, pour un prix plus élevé. Qu'advient-il de ce programme si les recettes escomptées ne rentrent pas ?

- L'importance accordée par ARC TV au sport ne nous paraît pas un atout, bien au contraire. Nous ne souhaitons pas à notre région une télévision où le sport occupe la toute première place si ce n'est en temps d'antenne, du moins dans les préoccupations de ses propriétaires.
- Nous voyons dans le projet d'Arc TV un risque majeur de confusion des genres entre sponsoring sportif et sponsoring d'émissions. La politique d'acquisition de publicité et de parrainage de Canal alpha sera plus classique, offrant une plus grande garantie d'indépendance à la chaîne.
- Canal alpha a démontré sa capacité à rendre compte des sensibilités, ô ! combien différentes, du « Haut » et du « Bas » du Canton en ayant un seul studio à Cortaillod. Nous ne doutons pas de sa capacité à avoir la même souplesse pour l'Arc jurassien dans son ensemble à partir de deux studios. Le journalisme de proximité se manifeste par la capacité des professionnels à se déplacer et ne dépend guère de la localisation des bureaux et studios. Nous pensons qu'Arc TV se disperse, au détriment de la qualité, en prévoyant outre son studio à La Chaux-de-Fonds des antennes à Neuchâtel, Délémont et Tavannes et des points d'attache (?) à Porrentruy et à Yverdon.
- Lors de son audition, nous avons ressenti le responsable de Canal alpha comme leader d'une équipe foncièrement engagée à se développer de manière à offrir des programmes de qualité, correspondant aux besoins de l'Arc jurassien, en complémentarité avec ceux offerts par la Télévision suisse romande.

Des considérations concernant l'emploi ont moins leur place dans une telle évaluation des candidatures que les arguments ci-dessus.

Cependant nous ne pouvons ignorer que le choix d'Arc TV signifierait la disparition de Canal alpha, avec les problèmes que rencontreront ses employés sur le marché de l'emploi. Cet inconvénient devrait être accepté si la candidature d'Arc TV était nettement meilleure que celle de Canal alpha, ce qui n'est pas le cas.

4. Conclusion

Nous recommandons l'octroi

- d'une concession radio avec part à la redevance à Radio BNJ ;
- d'une concession radio sans part à la redevance à Première Lune ;
- d'une concession TV avec part à la redevance à Canal Alpha.

Nous profitons de ce courrier pour rappeler qu'il serait souhaitable que ces médias respectent les normes usuelles en matière de salaires et de conditions de travail et que nous comptons sur l'office que vous dirigez pour vérifier ce respect.

Nous vous remercions, Monsieur le directeur, de votre attention et vous prions d'agréer nos meilleures salutations

Au nom de la SRT-Neuchâtel



François Borel, président